Objekttyp:	TableOfContent
Zeitschrift:	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Band (Jahr): Heft 5	64 (1991)
PDF erstellt	am: 03.06.2024

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der ETH-Bibliothek ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch



### Edition, administration et publicité

Section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement, Pierre-G. Stalder 8, rue Clos-de-Bulle 1004 Lausanne, tél. (021) 23 45 82 fax (021) 20 76 88

Bureau de la section romande Bernard Vouga, architecte, Lausanne, président. René Gay, Genève, vice-président. Adriano Rizzetto, Lausanne, caissier. Pierre Stalder, Lausanne, secrétaire

Rédacteur principal François-Joseph Z'Graggen, architecte EPFL/SIA, 10, place de la Riponne, 1014 Lausanne, tél. (021) 316 73 15 fax (021) 316 73 47 (022) 61 36 17

Rédacteurs

P. Cagna, G. Collomb, Ph. Gfeller, J.-P. Giuliani, R. Hermanjat, B. Marchand, Robert-Charrue, W. Tüscher, M. Vianu, E. Weber.

**Diffusion**La revue *Habitation* est l'organe officiel des sociétés coopératives d'habitation affiliées à l'USAL – Section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement, de la FAS (Sections romande et genevoise de la Fédération des architectes suisses).

Abonnement

Suisse : Fr. 45.- par an. Etranger : Fr. 60.-Prix du présent numéro : Fr. 6.-.

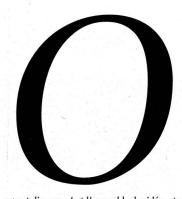
Photocomposition: Livre Total Lausanne Impression: Roto-Sadag Genève

Couverture : Evêché de Sion, Charles-André Meyer + Pierre Baechler, Arch. Chapelle, insertion éclairage

revue mensuelle romande

# ÉDITORIAL

PATRIMOINE : DE LA RELATIVITE DES CHOSES!



n peut dire que c'est l'ensemble des idées et objets d'un groupe humain fait d'éléments suffisamment représentatifs pour passer à la postérité et constituer sa culture. Ce lot d'éléments historiques est constamment enrichi d'éléments plus modernes, au fil des générations, mais en dépit des modes. La défiance à l'égard des modes est nécessaire pour plusieurs raisons. D'une part, parce qu'une mode peut tout à fait abusivement donner un caractère patrimonial à un objet ou une expression constructive qui n'en a pas. Par exemple, dans un village de la Côte dont le règlement imposait un toit à deux pans, un avant-projet avec deux pans décalés au faîte avait été refusé. Le second avantprojet, avec deux pans classiquement joints au faîte, a d'abord aussi été refusé, parce que ne possédant pas de croupes, éléments non prévus au règlement mais réputés patrimoniaux par la municipalité. Lorsque ces messieurs apprirent que la croupe, bien que généralisée dans la pullulante villa dite «genre ferme vaudoise», était un élément bernois et n'avait rien de typiquement vaudois, le permis de construire fut délivré.

On ne compte plus les autorités, aculturées et victimes de ce genre de mode, qui, sous couvert de patrimoine, figent l'architecture et empêchent tout enrichissement patrimonial en interdisant tout renouvellement formel.

Sur le plan urbanistique, d'autre part, dans un contexte historique à caractère patrimonial manifeste par exemple, la crise culturelle de cette fin de siècle (que d'aucuns appellent post-modernisme et qui n'est pas propre à notre discipline) a même figé l'enrichissement nécessaire du patrimoine par mariages de styles. Que de réalisations ou transformations pastiches, où la fonction nouvelle, ni même parfois l'ancienne, n'a plus aucune cohérence avec l'expression des façades, où les toitures ont été éventrées à défaut d'obtenir une expression moderne mais respectueuse de l'histoire de leur nouvelle fonction! Là où les Anciens osaient et parfois maîtrisaient l'éclectisme, notre époque verse souvent dans le kitch du pastiche.

Même les spécialistes, historiens et restaurateurs, ne sont pas à l'abri des modes. On valorise parfois arbitrairement une époque au détriment d'autres, parce que la mode est au gothique par exemple. On modifie, parfois d'une manière irréversible, ou on détruit certains éléments pour en comprendre ou en mettre en valeur d'autres.

Réjouissons-nous tout de même des bons exemples!

## **SOMMAIRE**

**Architecture** 

Héritage du passé, témoin du présent, patrimoine du futur Charles-André Meyer

Soumission ou imposition Ivan Kolecek

> Le choix de l'authenticité A. Bruno / A. Pélissier

Archéologie: curiosité destructive? Bernard Attinger

> Le nouvel essor de la maison Marin Pierre-Alain Renaud

> > L'architecte et le droit d'auteur J.-P. Giuliani

> > > USAL

Marché hypothécaire et institutions de prévoyance Pierre Stalder Prêts hypothécaires et répartition des avoirs des caisses de pensions Olivier Ferrari

Les coopératives de construction et d'habitation Rapport 1989/1990 de l'USAL Fritz Nigg

31 Lire Voir Entendre

**Domotique** 

La maison domotisée Renée Hermenjat Renseignements techniques

B.D.

4() L'Echo des Cités F. Schuiten et B. Peeters

Sur la délicate question de la propriété intellectuelle (cf. l'excellente Tribune libre de M. Hefti dans AS94 d'octobre 1990), aspect particulier du problème du patrimoine, il s'agit aussi de comprendre que tout ne peut être figé : une intervention ultérieure, même si elle est du même auteur et a fortiori si elle est le fait d'un autre, doit intégrer l'évolution.

François-Joseph Z'Graggen